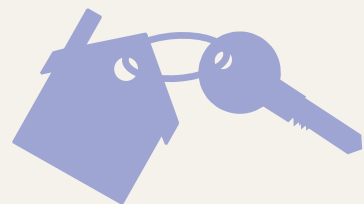


identité et situation familiale

- Pièce d'identité du demandeur et de chacune des personnes majeures à loger ou, pour les enfants mineurs, livret de famille ou acte de naissance
- Mariage : livret de famille ou document équivalent démontrant le mariage
- PACS : attestation d'enregistrement du PACS
- Enfant attendu : certificat médical de grossesse
- Divorce : jugement de divorce ou convention homologuée si divorce par consentement mutuel
- Dissolution du PACS : mention de la dissolution dans l'acte de naissance
- En instance de divorce : copie de l'acte de saisine du juge aux affaires familiales ou, lorsque c'est un divorce par consentement mutuel, justificatif d'un avocat attestant que la procédure est en cours
- Rapprochement familial : attestation de dépôt de demande si regroupement familial
- Violences familiales : ordonnance de protection délivrée par le juge aux affaires familiales ou récépissé de dépôt de plainte
- Mineurs émancipés ou majeurs âgés de moins de 21 ans pris en charge avant leur majorité par le service de l'ASE, jusqu'à trois ans après le dernier jour de cette prise en charge : attestation du conseil départemental ou extrait d'une décision judiciaire permettant d'établir qu'il bénéficie ou a bénéficié d'une mesure au titre de l'ASE
- Le cas échéant, jugement de curatelle ou tutelle

Ressources et situation professionnelle

- Avis d'impôt sur les revenus de l'année N-2 et N-1 des personnes appelées à vivre dans le logement
- Salarié : bulletins de salaire des 3 derniers mois ou attestation de l'employeur
- Non-salarié : dernier bilan ou attestation du comptable de l'entreprise évaluant le salaire mensuel perçu ou tout document comptable habituellement fourni à l'administration
- Retraite : notification de pension des différentes caisses (principale et complémentaire(s))
- Pension d'invalidité : notification de pension
- Chômage : avis de paiement des 3 derniers mois
- Indemnités journalières : avis de paiement des 3 derniers mois de la sécurité sociale
- Pensions alimentaires reçues : extrait de jugement ou autre document démontrant la perception de la pension
- Prestations sociales et familiales : attestation de paiement de la CAF ou de la MSA
- Étudiant : carte d'étudiant
- Étudiant boursier : avis d'attribution de bourse
- Apprenti : contrat de travail
- Mutation professionnelle : attestation de l'employeur actuel ou futur
- Rapprochement du lieu de travail : pièce justifiant de la localisation de l'emploi actuel ou futur
- Assistant maternel ou familial : agrément
- Situation patrimoniale : déclaration sur l'honneur concernant le patrimoine afin de permettre l'estimation des aides personnelles au logement qui pourraient être obtenues
- Autres situations : toute pièce établissant la situation indiquée



Situation actuelle au regard du logement

- Locataire : bail et quittance ou, à défaut de la quittance, attestation du bailleur indiquant que le locataire est à jour de ses loyers et charges, ou tout moyen de preuve des paiements effectués
- Hébergé chez un parent, un enfant, un particulier : attestation de la personne qui héberge, d'un travailleur social ou d'une association
- En structure d'hébergement, logement-foyer, résidence hôtelière à vocation sociale, appartement de coordination thérapeutique, résidence universitaire ou étudiante, logement de fonction : attestation du gestionnaire ou de l'employeur qui indique la fin de la mise à disposition du logement de fonction
- Camping, hôtel : reçu ou attestation d'un travailleur social, d'une association ou certificat de domiciliation
- Sans-abri, habitat de fortune, bidonville : attestation d'un travailleur social, d'une association ou certificat de domiciliation
- Propriétaire : acte de propriété, plan de financement
- Logement non décent : document établi par un service public, un travailleur social, un professionnel du bâtiment ou une association, photos, copie du jugement d'un tribunal statuant sur l'indécence du logement, attestation de la CAF ou de la MSA, ou tout autre document démontrant l'indécence du logement
- Logement indigne : décision administrative (arrêté du préfet, du maire ou du président de l'EPCI, mise en demeure ou fermeture administrative), jugement du tribunal, attestation de la CAF ou de la MSA, ou tout autre document établi par un service public, un travailleur social, un professionnel du bâtiment ou une association démontrant la situation d'indignité, photos
- Logement repris ou mis en vente par son propriétaire : lettre de congé du propriétaire ou jugement prononçant la résiliation du bail
- Accédant à la propriété en difficulté : plan d'apurement de la dette, démarches en cours attestées par un travailleur social ou une association ou tout autre document démontrant les difficultés
- Procédure d'expulsion : commandement de payer, assignation à comparaître, jugement prononçant l'expulsion ou commandement de quitter les lieux

Santé, handicap et perte d'autonomie

- Raisons de santé : certificat médical
- Handicap et perte d'autonomie : carte mobilité inclusion, décision d'attribution d'un droit ou d'une prestation par une commission des droits et de l'autonomie des personnes handicapées, décision d'attribution d'une pension d'invalidité par un organisme de sécurité sociale, décision d'attribution de l'APA

